



**CCCPS / 2022 / DE043**  
**7.5.1 Subventions accordées**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 24 mars 2022 à 18h**

**Président :** Monsieur Denis BENOIT

**Date de convocation :** 18 mars 2022

**Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance :** 39

Le 10 février 2022, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Coloriage à Crest en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Samuel ARNAUD ; Ruth AZAÏS ; Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOIN ; Denis BENOIT ; Marcel BONNARD ; François BROCARD ; Cédric FERMOND ; Agnès FOUILLEUX ; Caryl FRAUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Dominique MARCON ; Hervé MARITON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Morgane PEYRACHE ; Patricia PUC ; Jean-Philippe ROCHE et Boris TRANSINNE.
Pouvoirs	Rodène BODIN-CASALIS à Catherine MERIEAU ; Jacques BONNET à Denis BENOIT ; Danielle BORDERES à Stéphanie KARCHER ; Anne-Marie CHIROUZE à Ruth AZAIS ; Audrey CORNEILLE à Jean Marc MATTRAS ; Dominique DELAYE à Christophe LEMERCIER ; Sarah DUVAUCHELLE à Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER à Dominique MARCON ; Jean-Pierre POINT à Caryl FRAUD ; Frédéric TRON à Jean Philippe ROCHE et Arnaud VANNIER à François BROCARD.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Thierry GUILLOUD ; Frédéric TEYSSOT
Secrétaire de séance	Catherine MERIEAU

**Subvention de fonctionnement 2022 - Mission Locale Vallée de la Drôme**

Le Conseil,

**I. Rappel du contexte**

La Mission Locale Vallée de la Drôme s'adresse aux jeunes, sortis de l'école ou de l'Université. Elle les aide à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et/ou sociale. Elle assure pour cela des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes. En 2021, la Mission Locale a été en contact avec près de 2 257 jeunes (dont 788 issus de la CCCPS) et a accompagné 1 710 jeunes (dont 585 issus de la CCCPS).

En 2019, 2020 et 2021, malgré la demande de subvention de la Mission Locale de 1,41 € par habitant, et au regard de ses finances, la CCCPS avait décidé d'accompagner la structure à la hauteur de sa participation initiale, soit 1,19 € par habitant.

Pour 2022, la Mission Locale renouvelle une demande de soutien sur la base de 1,41 € par habitant, soit une subvention de 22 658,70 € (1,41 €/hab X 16 070 hab), au lieu de 1,19 €/hab, soit une subvention de 19 123,30 € (1,19 €/hab X 16 070 hab). Suite à l'Exécutif et à la Commission des finances, il est proposé, comme pour l'ensemble des demandes de subventions, de ne pas augmenter celle de la Mission locale.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 24 mars 2022 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 18 mars 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

## II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire de valider l'attribution d'une subvention à la Mission Locale Vallée de la Drôme à hauteur de 1,19 € par habitant et pour un montant total de 19 123,30 € pour 2022.

## III. Visas

VU le courrier de demande de subvention de la Mission Locale réceptionné le 10 janvier 2022.

## IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- d'approuver la subvention à la Mission Locale Vallée de la Drôme à hauteur de 1,19 € par habitant et pour un montant total de 19 123,30 € pour 2022,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents administratifs et financiers liés à cette délibération.

## V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

## VI. Annexe

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Annexe I : le courrier de demande de subvention de la Mission Locale le 10 janvier 2022.

Le 24/03/2022

Au registre sont les signatures  
Denis BENOIT  
Président

